

## Note d'orientation à l'usage des instances de coordination nationale

### Participation

## Annexe 1 – Note d'orientation à l'usage des membres des ICN pour une participation significative aux processus du Fonds mondial

Actualisée en mars 2021

Ce document offre des conseils aux membres des instances de coordination nationale (ICN<sup>1</sup>) pour renforcer la participation des circonscriptions (groupes) qu'ils représentent aux processus du Fonds mondial. Des représentants de ces circonscriptions possédant les compétences requises et issus des secteurs concernés devront être élus ou désignés pour siéger à l'ICN au terme d'une procédure transparente<sup>2</sup>.

**Procédure de désignation ou d'élection des membres d'une ICN.** Il est indispensable de réfléchir aux secteurs – pouvoirs publics, société civile, secteur privé, etc. – qu'il sera utile de voir représentés au sein d'une ICN, en fonction du rôle et de l'importance du partenariat dans ces secteurs.

- Les gouvernements, les partenaires multilatéraux ou bilatéraux et le secteur privé désignent des membres et des suppléants pour siéger à l'ICN.
- La société civile élit ou sélectionne les personnes qui vont la représenter à l'ICN dans le cadre d'un processus transparent, respectueux de l'éthique, bien documenté, largement diffusé et fondé sur des principes de bonne gouvernance.

**Qualités nécessaires aux membres de l'ICN pour favoriser une participation effective de leurs circonscriptions.** Pour représenter leurs circonscriptions respectives et s'assurer que la voix de ces groupes est entendue dans les espaces de débat de l'ICN, chaque membre de l'instance devrait posséder les qualités suivantes :

- Crédibilité certaine auprès de sa circonscription afin de maintenir des liens étroits avec ses membres ;
- Aptitude à représenter efficacement sa circonscription au niveau national ;
- Volonté de rencontrer les membres de sa circonscription, de solliciter leurs avis et de les tenir informés régulièrement ;
- Engagement actif au sein de la circonscription, connaissance des problèmes, besoins et préoccupations de ses membres, et maîtrise des politiques relatives à sa procédure de validation ;
- Bonne connaissance des problématiques touchant au sida, à la tuberculose et au paludisme, afin de pouvoir participer aux discussions et prendre des décisions ;
- Capacité à mener des consultations larges et à négocier avec un large éventail de parties prenantes, en recherchant un consensus sur les questions propres à la

---

<sup>1</sup> Pour les besoins du présent document, les ICN comprennent également les instances de coordination régionale (ICR), telles que définies dans la [Politique relative aux ICN](#).

<sup>2</sup> [Politique relative aux instances de coordination nationale](#) du Fonds mondial – Annexe 1 : Directives concernant la représentation des circonscriptions au sein des instances de coordination nationale, page 13.

circonscription tout en se conformant aux priorités plus générales fixées au niveau national ;

- Capacité à conserver son indépendance et son objectivité, en adoptant une approche fondée sur des données factuelles pour résoudre les problèmes et en sachant respecter des informations confidentielles ;
- Exploiter continuellement des enseignements retenus pour apporter des changements effectifs à l'occasion des séances d'orientation, des retraites et des sessions annuelles de planification et de budgétisation de l'ICN ;
- Aptitude à s'exprimer et à prendre des décisions au nom de sa circonscription dans le cadre d'un dialogue continu.

**Les facteurs d'une participation efficace.** Afin de renforcer le rôle actif de leurs circonscriptions, les membres de l'ICN sont censés :

- Participer aux prises de décisions de l'ICN :
  - ✓ Assister et participer régulièrement aux réunions ordinaires et extraordinaires de l'instance.
  - ✓ Se préparer pour les réunions en lisant les documents pertinents, de manière à acquérir une maîtrise des thèmes abordés et à pouvoir solliciter les avis des membres des circonscriptions sur les points à l'ordre du jour.
  - ✓ Siéger dans des comités et des équipes spéciales de l'ICN pour traiter des questions précises en profondeur puis transmettre des recommandations à l'ensemble de l'instance.
  - ✓ Tenir compte du paysage de la santé et du portefeuille de subventions dans le pays, tout en déterminant des possibilités de gouvernance responsable.
- Communiquer régulièrement des informations à leurs circonscriptions respectives avant et après les réunions de l'ICN.
  - ✓ Suivre les discussions en cours et les décisions en rapport avec les priorités des circonscriptions.
  - ✓ Solliciter des avis sur les points à l'ordre du jour avant les réunions de l'ICN.
  - ✓ Échanger des informations dans les deux sens avec les membres de leurs circonscriptions respectives afin de représenter au mieux leurs intérêts.
  - ✓ Interpréter et diffuser les données concernant les trois maladies.
  - ✓ Partager les expériences des bénéficiaires de subventions et d'autres parties prenantes.
- Plaider au nom de leurs circonscriptions respectives pour des changements dans les domaines sur lesquels ils exercent une influence pendant les réunions de l'instance. Les membres de l'ICN auront peut-être à trouver des ressources supplémentaires pour le pays, selon les besoins.
- Servir : tous les membres de l'ICN font profiter spontanément l'instance de leur savoir et de leur expérience, et sont prêts à rendre service. Chaque membre s'est engagé à contribuer aux comités et aux groupes de travail de l'instance.

- Adhérer et se conformer aux principes et aux attentes du Fonds mondial, ainsi qu'aux politiques de l'ICN et aux procédures décrites dans les documents de gouvernance de l'instance.